

Les enjeux environnementaux d'un département attractif

Entre 2011 et 2022, l'habitat est le premier poste consommateur d'espace en Vendée, reflet d'une croissance démographique soutenue. La consommation d'énergie augmente, mais moins que la population. L'agriculture, majoritairement orientée vers l'élevage en Vendée, est la première source d'émissions de gaz à effet de serre, avant le transport routier. Le parc automobile demeure majoritairement diesel dans le département où, par ailleurs, la part de ménages équipés d'au moins une voiture est la plus élevée de France. En lien avec le tourisme, la production de déchets ménagers est plus élevée sur le littoral que dans les terres. L'eau, en quantité et en qualité, fait l'objet d'une surveillance accrue. L'agriculture biologique progresse mais reste limitée. Enfin, le territoire est exposé à des risques naturels et industriels.

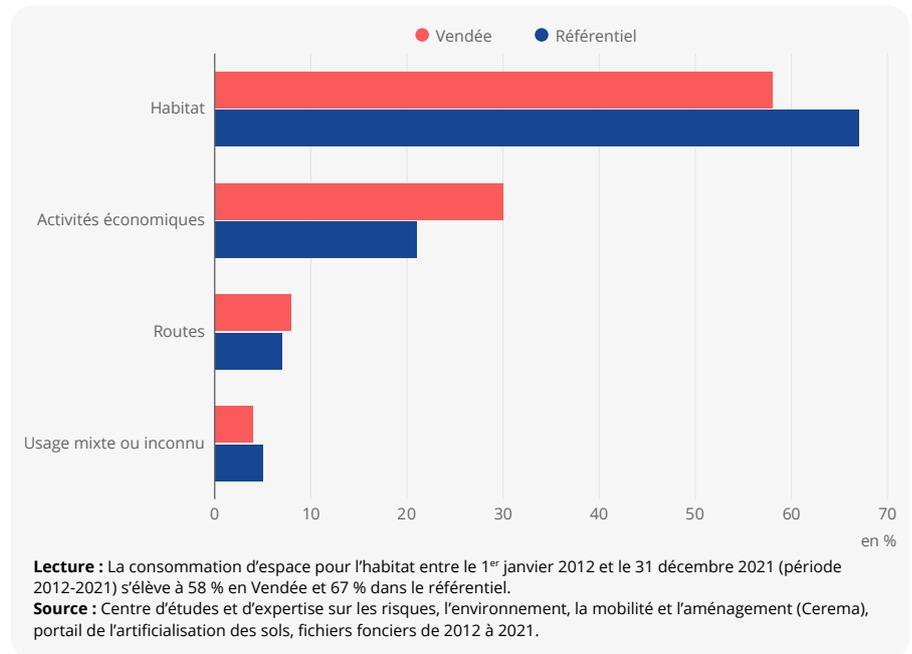
La croissance de la population et de l'activité économique ont des conséquences sur l'environnement vendéen. Ainsi, la consommation d'espace, le surplus de déchets lié au tourisme, les prélèvements croissants en eau, les émissions liées à l'agriculture et au transport routier mobilisent les ressources du territoire. Mais, pour limiter les impacts de l'activité humaine sur l'environnement et le changement climatique, des solutions existent : production d'énergie renouvelable, conversion en agriculture biologique, plans de préservation des espaces naturels, sensibilisation des populations, etc.

L'habitat, premier consommateur d'espace entre 2012 et 2021

L'habitat est le premier usage consommateur d'espace : il représente 58 % de la consommation d'espace totale réalisée en 10 ans (entre début 2012 et fin 2021) en Vendée ► **figure 1**. Cette part est plus faible que dans le référentiel (67 %), même si les rythmes des constructions de logements neufs et de la croissance démographique sont plus soutenus en Vendée ► **chapitres Logement, Démographie**. L'activité économique, dont les terrains agricoles avec bâti, consomme 30 % de l'espace sur la période 2012-2021, contre 21 % dans le référentiel. Les routes contribuent un peu plus à la consommation d'espace en Vendée (8 %) que dans le référentiel (7 %).

Entre 2012 et 2021, quels que soient les usages (habitat, activités économiques, autres usages), 4 542 hectares (ha) sont consommés en Vendée, soit presque l'équivalent de la superficie de l'Île de Noirmoutier. Cela représente 7,0 mètres carrés (m²) d'espace par an et par habitant,

► 1. Consommation d'espace entre 2012 et 2021, selon l'usage



contre 6,7 m² dans le référentiel. En Vendée, le rythme de consommation ralentit : il passe de 8,3 m² par an et par habitant entre 2012 et 2016, à 5,5 m² entre 2017 et 2021. Ce ralentissement est moins net dans le référentiel (de 6,9 m² à 6,3 m²).

La consommation d'énergie progresse moins que la population résidente

La consommation d'énergie finale représente 17,8 térawattheures (TWh) en Vendée en 2021. Elle augmente de 8 % depuis 2008, tandis que la population augmente de 13 % sur la même période. Au final, la consommation d'énergie par habitant baisse entre 2008 et 2021.

Le secteur résidentiel est le premier poste consommateur : il représente 31 % de l'énergie consommée dans le département. Cette part est identique au niveau national.

Le transport routier est le second consommateur d'énergie (trafic de voitures particulières, transport de personnes et de marchandises par la route). Il consomme 29 % de l'énergie du département contre 31 % au niveau national. L'industrie et le tertiaire pèsent respectivement 17 % et 15 %. L'agriculture, du fait de son importance en Vendée, consomme 6 % de l'énergie du département, contre 3 % au niveau national.

Depuis 2022, la consommation d'énergie baisse et serait de 16,8 TWh en 2023

(chiffre provisoire), sous l'effet probable d'une sobriété imposée par les tarifs élevés de l'énergie.

La production d'**énergie renouvelable** est multipliée par 2,7 entre 2008 et 2021. En 2021, elle représente 21 % de l'ensemble de la consommation d'énergie finale en Vendée. La Loi 2019 relative à l'énergie et au climat fixe un objectif de 33 % au niveau national à l'horizon 2030. Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) donne quant à lui l'objectif de développer les énergies renouvelables pour atteindre 100 % des consommations en 2050.

La première source d'énergie renouvelable en Vendée en 2021 est la filière bois-énergie, suivie par l'éolien terrestre puis par les pompes à chaleur. Le parc éolien offshore au large de l'île d'Yeu et de l'île de Noirmoutier prévoit à terme l'implantation de 61 éoliennes. Il devrait aboutir fin 2025.

L'agriculture davantage émettrice de GES que le transport routier

L'agriculture est le premier secteur émetteur en Vendée : il est responsable de 37 % des **gaz à effet de serre (GES)** émis dans le département ► **figure 2**. Cette part est de 32 % dans les Pays de la Loire. L'agriculture tient en effet une place importante dans le département : la part des surfaces agricoles forme par exemple 71 % des sols en Vendée en 2020. En 2020, l'élevage constitue l'orientation principale de six exploitations sur dix en Vendée ► **chapitre Économie et emploi**. Cette activité génère du méthane, d'où, en proportion, de fortes émissions de GES.

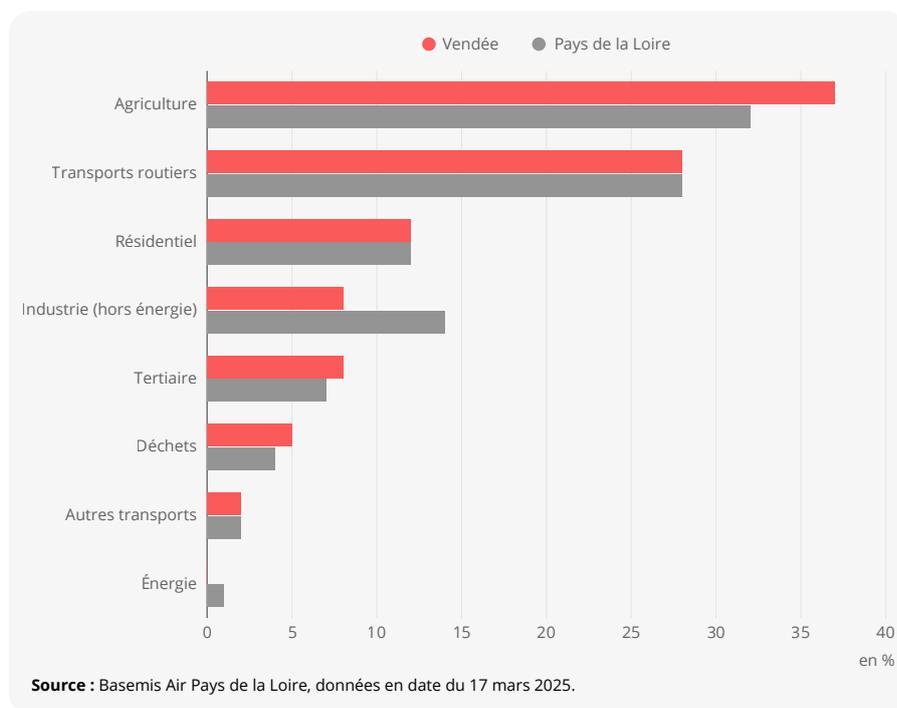
Tous secteurs confondus, les émissions de GES de la Vendée représentent 4,8 millions de tonnes équivalent CO2 en 2021. Depuis 2008, ces émissions ont diminué de 12 %.

Un parc automobile majoritairement diesel, l'électrique à la marge

En 2021, en Vendée, 427 100 voitures sont en circulation. Parmi elles, 62 % sont des véhicules diesel et 23 % ont 15 ans ou plus, des chiffres similaires au référentiel. Par ailleurs, 25 % des voitures particulières vendéennes correspondent au **Crit'Air 1** ou sont électriques : cette part a plus que doublé en 5 ans. Le parc électrique, hydrogène ou hybride rechargeable est encore embryonnaire : il représente 1,5 % du parc vendéen en 2021, comme dans le référentiel.

Le département compte également 9 000 poids lourds immatriculés.

► 2. Émissions de gaz à effet de serre en 2021 par secteur d'activité



La quasi-totalité d'entre eux fonctionnent au gazole. La part des poids lourds relevant du Crit'Air 1 ou électriques demeure très faible, s'établissant à 0,6 % du parc.

Le transport routier est le deuxième secteur responsable des émissions de GES : il émet 28 % des GES en Vendée en 2021. La Vendée est le département avec la part la plus élevée de France concernant les ménages équipés d'au moins une voiture. De plus, 90 % des actifs vendéens en emploi utilisent la voiture pour se rendre au travail ► **chapitre Déplacements domicile-travail**.

Davantage de déchets ménagers produits sur le littoral

En Vendée, en 2021, les ménages produisent 497 400 tonnes de **déchets ménagers et assimilés**. Rapporté au nombre de Vendéens (sans inclure les touristes), ce tonnage représente 711 kilos (kg) par habitant et par an, nettement moins que dans référentiel (831 kg). Les déchets générés par l'activité touristique contribuent au niveau élevé de ce ratio sur le littoral et dans les îles ► **chapitre Tourisme**. Ainsi, il varie entre 1 823 kg par habitant et par an pour l'île de Noirmoutier (valeur la plus élevée) et 434 kg pour la communauté d'agglomération Terres de Montaigu (valeur la plus faible) ► **figure 3**.

Dès les années 2010, de nombreuses communes de Vendée ont mis en place une **tarification incitative**, dont

l'objectif est de réduire la part d'ordures ménagères résiduelles, c'est-à-dire hors matériaux recyclables, déchets verts, encombrants et déchets dangereux. En Vendée, cette tarification concerne 59 % de la population, contre 6 % dans le référentiel. Ce taux est le troisième le plus élevé de tous les départements de France. De fait, même si la Vendée est le département ligérien produisant globalement le plus de déchets ménagers par habitant et par an, elle est aussi celui avec la part d'ordures ménagères résiduelles la plus faible (22 %).

Quantité et qualité de l'eau sous surveillance

En Vendée, en 2017, 2 % des cours d'eau sont classés en bon potentiel écologique, 38 % en état moyen, 39 % en état médiocre et 20 % en mauvais état [DDTM, 2023].

L'eau est une question essentielle en Vendée. Le département présente peu de nappes souterraines et une forte consommation d'espace, mais de nombreux prélèvements (notamment en raison de l'afflux des touristes et des activités industrielles et agricoles), et des épisodes de sécheresse. Plusieurs arrêtés de limitation ou interdiction provisoire de prélèvements en eau témoignent de la situation ces dernières années.

La disponibilité de la ressource en eau potable est un enjeu majeur en Vendée, dans la mesure où la population continue à croître et où l'eau potable provient très majoritairement des eaux superficielles.

Un programme de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) se concrétise avec la mise en service fin 2023 d'une usine pilote dans la réutilisation des eaux usées aux Sables-d'Olonne.

La préservation du Marais poitevin, situé partiellement dans le sud Vendée, constitue par ailleurs un enjeu environnemental. Cette zone humide d'importance internationale permet d'atténuer les effets des variations de précipitations saisonnières : inondations en hiver, assèchements en été. L'agriculture conventionnelle impacte davantage la qualité des sols et la qualité des eaux que l'agriculture biologique. Cette dernière représente 12 % de la surface agricole utilisée en Vendée en 2022 : cette part a triplé depuis 2011.

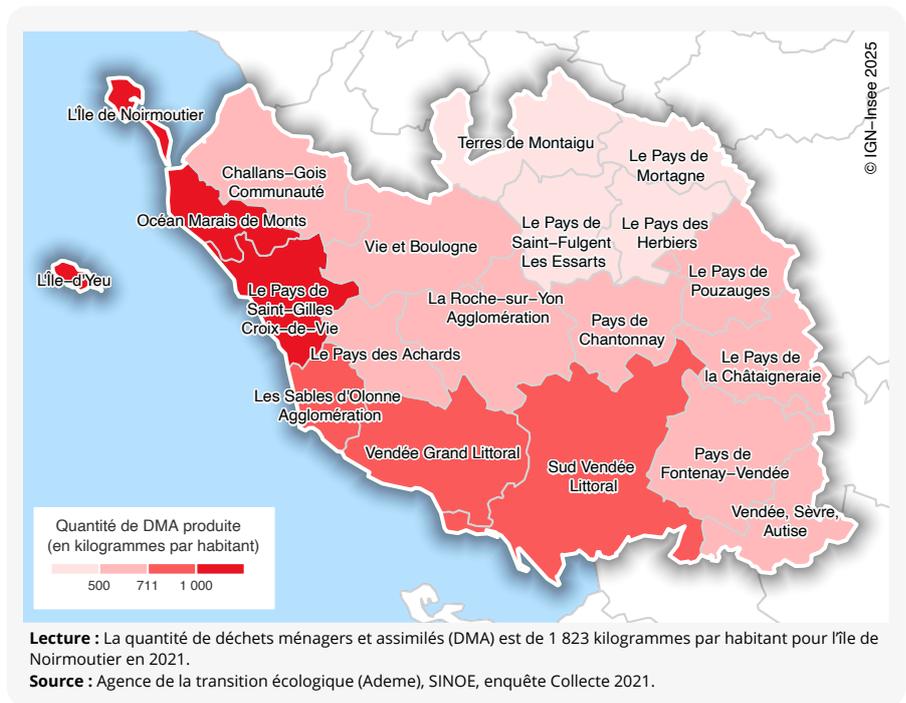
La Vendée est exposée à des risques naturels et industriels

Le littoral vendéen, avec ses plages et ses marais, est soumis à l'érosion côtière et à la montée du niveau de la mer. Ainsi, 319 logements seraient concernés par le recul du trait de côte d'ici 2050 [De Luca, 2024].

Par ailleurs, les risques industriels sont associés à cinq établissements classés Seveso, soit deux à l'Herbergement, deux proches de La Roche-sur-Yon et un site proche de Fontenay-le-Comte. Ce sont pour l'essentiel des sites de stockage de produits dangereux, dont un des plus grands sites pyrotechniques d'Europe à Rives de l'Yon. ●

Ophélie Kaiser (Insee)

► 3. Quantité de déchets ménagers produite par habitant et par intercommunalité, en 2021



► Pour en savoir plus

- **Bauer P., Relland R.,** « Nos déchets grossissent mais nos ordures ménagères diminuent grâce au tri », Insee Flash Pays de la Loire n° 154, juin 2025.
- **Delhomme I., Le Bihan E.,** « Des émissions de gaz à effet de serre liées aux spécificités sectorielles des territoires », Insee Analyses Pays de la Loire n° 131, août 2024.
- **De Luca H. et al.,** « Projection du trait de côte et analyse des enjeux au niveau national, horizons 2050 et 2100 », Rapport d'étude Cerema, février 2024.
- **Hervy C. et al.,** « Une consommation d'espace élevée, liée à l'augmentation des ménages », Insee Analyses Pays de la Loire n° 112, février 2023.
- **Plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT),** « Qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau, département de la Vendée 2022-2027 », Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature, direction départementale des territoires et de la mer, septembre 2023.